

Toulouse, le 8 septembre 2026

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP310 - 2026

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A17-2026 portant délégation de fonction accordée à Monsieur Jean-Louis REMY, Vice-Président en charge des achats et de l'énergie ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°100P2025 relatif aux travaux de réfection et d'aménagement de la source Hount Sacade sur la commune de Saint-Paul-d'Oueil, pour Réseau31, notifié le 23 décembre 2025, à l'entreprise SCOP COUSERANS CONSTRUCTION ;

Considérant la réception de la déclaration de sous-traitance de l'entreprise HBG FRANCE, concernant l'approvisionnement de matériaux et de matériels par moyens héliportés, pour un montant maximum de 10 560 € HT (Tranche ferme du marché) ;

décide

Article unique : d'accepter et d'agréer la sous-traitance de l'entreprise HBG FRANCE, concernant l'approvisionnement de matériaux et de matériels par moyens héliportés, pour un montant maximum de 10 560 € HT (Tranche ferme du marché).



Jean-Louis REMY
Vice-Président